

DGF

La **D**otation **G**lobale de **F**onctionnement (DGF) est la subvention la plus importante versée par l'état aux collectivités locales (communes, communautés de communes, départements et régions). Elle est composée d'une dotation forfaitaire et d'une composante variable de péréquation entre les collectivités concernées.

Pour les communes, la dotation forfaitaire est principalement composée de :

- une dotation liée au nombre d'habitants
- une dotation liée à la surface de la commune
- une dotation destinée à compenser les pertes liées à la réforme de la taxe professionnelle

La dotation variable de péréquation pour les communes est principalement composée de :

- dotation nationale de péréquation (DNP) : attribuée en fonction de la "richesse fiscale" de la commune (son [potentiel fiscal](#)) et de la pression fiscale ([l'effort fiscal](#)). Il existe une majoration pour les communes de moins de 20 000 habitants.
- dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale destinée aux communes les plus défavorisées
- dotation de solidarité rurale (DSR) attribuée aux petites communes rurales ayant un faible potentiel financier

Source : <https://www.decomptes-publics.fr/dictionnaire-de-la-gestion-publique/dotation-globale-de-fonctionnement-dgf>

Population DGF

La population DGF désigne la population totale à laquelle s'ajoute un habitant par résidence secondaire et un habitant par place de caravane, sous certaines conditions.